

RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1971 B 00008
Numéro SIREN : 087 180 089
Nom ou dénomination : MICHEL CREUZOT AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 31/03/2023 sous le numéro de dépôt 2450

MICHEL CREUZOT AUDIT
Société par actions simplifiée
au capital de 316 000 euros
Siège social : 338 Rue Odette Toupense
45160 OLIVET
087180089 RCS ORLEANS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 MARS 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 166 065,28 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	166 065,28 euros
Un prélèvement sur les réserves - sur le compte "autres réserves"	133 934,72 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	300 000,00 euros
A titre de dividendes Soit 9,49 euros par action	300 000,00 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 300 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,



- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2019 :

140 000,00 euros, soit 4.43 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 140 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2020 :

80 580,00 euros, soit 2.55 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 80 580,00 euros

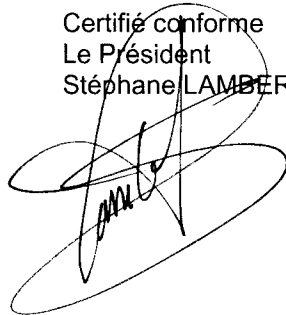
Exercice clos le 30 septembre 2021 :

280 000 euros, soit 8,86 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 280 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 mars 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Stéphane LAMBERT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stéphane Lambert', is written over a large, faint circular stamp or watermark.



michel creuzot
vous simplifie l'entreprise



Comptes annuels

Période du 01/10/2021 au 30/09/2022



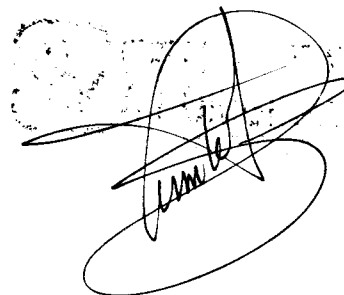
SAS MICHEL CREUZOT AUDIT

338 rue Odette Toupense

45160 OLIVET

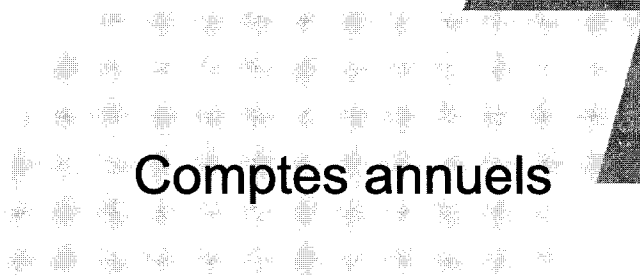
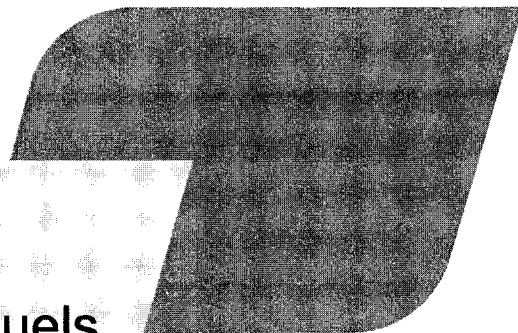
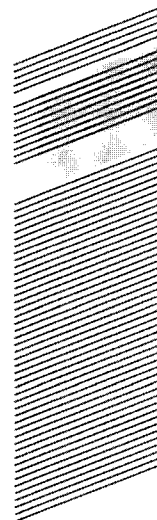
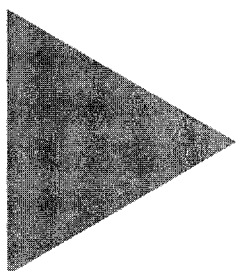
APE : 6920Z

Siret : 08718008900044



Sommaire

1. Comptes annuels	1
Bilan	2
Compte de résultat	4
Annexe	5
<i>Règles et méthodes comptables</i>	6
<i>Notes sur le bilan</i>	9
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	15
<i>Tableau des cinq derniers exercices</i>	16
2. Soldes intermédiaires de gestion	
Soldes intermédiaires de gestion	17



Comptes annuels

Bilan

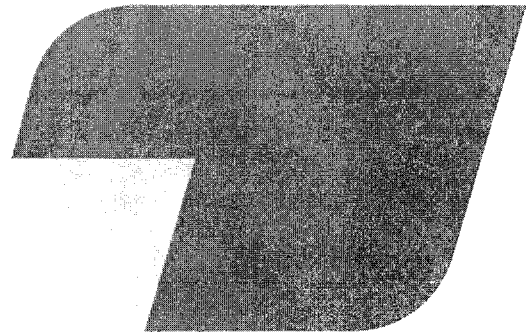
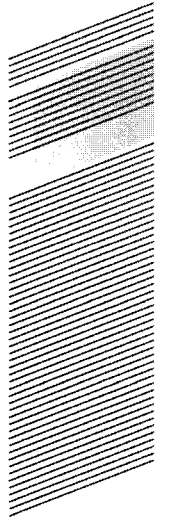
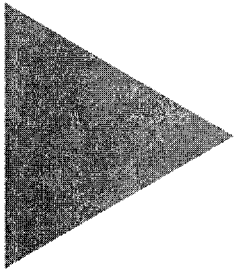
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/22	Net au 30/09/21
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial	99 426		99 426	99 426
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles	13 823	12 324	1 499	4 701
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	15		15	15
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	113 264	12 324	100 940	104 143
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens	41 212		41 212	75 070
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	397 349	51 613	345 736	498 741
Fournisseurs débiteurs	1 068		1 068	
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	45 647		45 647	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	7 169		7 169	1 126
Autres créances				39 412
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	521 132		521 132	461 838
Charges constatées d'avance	3 439		3 439	6 984
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 017 016	51 613	965 403	1 083 170
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 130 280	63 937	1 066 342	1 187 313

Bilan

	Net au 30/09/22	Net au 30/09/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	316 000	316 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	31 600	31 600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	179 406	188 913
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	166 065	270 493
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	693 072	807 006
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 280	6 188
<i>Personnel</i>	54 935	45 233
<i>Organismes sociaux</i>	26 666	22 101
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		80 704
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	91 765	116 837
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	3 580	2 804
Dettes fiscales et sociales	176 946	267 679
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	108 898	43 512
Produits constatés d'avance	46 147	62 928
TOTAL DETTES	373 271	380 306
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	1 066 342	1 187 313

Compte de résultat

	du 01/10/21 au 30/09/22 12 mois	du 01/10/20 au 30/09/21 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue	889 472	823 503	65 969	8,01
Production stockée	-33 858	17 759	-51 617	-290,65
Subventions d'exploitation				
Autres produits	25 277	19 565	5 712	29,19
Total	880 891	860 827	20 064	2,33
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises				
Variation de stock (m/ses)				
Achats de m.p & aut.approv.				
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes	135 781	78 414	57 367	73,16
Total	135 781	78 414	57 367	73,16
MARGE SUR M/SES & MAT	745 110	782 412	-37 303	-4,77
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	4 537	3 982	555	13,94
Salaires et Traitements	406 671	292 641	114 030	38,97
Charges sociales	81 166	61 645	19 521	31,67
Amortissements et provisions	26 092	35 888	-9 796	-27,30
Autres charges	7 639	12 572	-4 933	-39,24
Total	526 104	406 727	119 377	29,35
RESULTAT D'EXPLOITATION	219 005	375 685	-156 680	-41,71
Produits financiers				
Charges financières				
Résultat financier				
Opérations en commun				
RESULTAT COURANT	219 005	375 685	-156 680	-41,71
Produits exceptionnels	1 367		1 367	
Charges exceptionnelles	398		398	
Résultat exceptionnel	969		969	
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	53 909	105 192	-51 283	-48,75
RESULTAT DE L'EXERCICE	166 065	270 493	-104 428	-38,61



Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS MICHEL CREUZOT AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022, dont le total est de 1 066 342 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 166 065 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

Règles et méthodes comptables

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	99 426			99 426
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	99 426			99 426
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 823			13 823
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	13 823			13 823
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	15			15
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	15			15
ACTIF IMMOBILISE	113 264			113 264

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/09/2022
Éléments achetés	50 308
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	49 118
Total	99 426

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 121	3 203		12 324
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	9 121	3 203		12 324
ACTIF IMMOBILISE	9 121	3 203		12 324

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 454 672 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	397 349	397 349	
Autres	53 884	53 884	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 439	3 439	
Total	454 672	454 672	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	128 216
Total	128 216

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 316 000,00 euros décomposé en 31 600 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 373 271 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 280	41 280		
Dettes fiscales et sociales	176 946	176 946		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	108 898	108 898		
Produits constatés d'avance	46 147	46 147		
Total	373 271	373 271		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	39 572
Dettes provis. pr congés à payer	29 743
Personnel - autres charges à payer	25 192
Charges sociales s/congés à payer	12 053
Charges sociales - charges à payer	1 288
Etat - autres charges à payer	3 128
Total	110 976

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	3 439		
Total	3 439		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	46 147		
Total	46 147		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 050 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	316 000,00	316 000,00	316 000,00	316 000,00	316 000,00
Nombre d'actions ordinaires	28 000,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	623 437,90	753 840,61	601 849,34	823 502,62	889 471,50
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	199 662,93	200 639,59	93 742,44	392 335,66	221 865,88
Impôts sur les bénéfices	50 926,00	47 587,00	24 486,00	105 192,00	53 909,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	136 828,37	142 646,64	80 662,28	270 493,00	166 065,28
Résultat distribué		150 100,00	140 000,00		
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	5,31	5,47	2,47	10,26	6,00
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	4,89	5,09	2,88	9,66	5,93
Dividende distribué		5,36	5,00		
Personnel					
Effectif salariés	5	5	5	5	5
Montant de la masse salariale	155 814,89	165 448,18	203 847,27	292 640,58	406 671,04
Montant des sommes versées en avantages sociaux	49 132,80	43 787,05	58 394,71	61 645,19	81 165,87

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/10/21 au 30/09/22 12 mois	%	du 01/10/20 au 30/09/21 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue	889 472	103,96	823 503	97,89	65 969	8,01
Production stockée	-33 858	-3,96	17 759	2,11	-51 617	-290,65
PRODUCTION TOTALE DE L'EXERCICE	855 614	100,00	841 262	100,00	14 352	1,71
PROD + VENTES DE MARCHANDISES	855 614	100,00	841 262	100,00	14 352	1,71
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	855 614	100,00	841 262	100,00	14 352	1,71
MARGE BRUTE GLOBALE	855 614	100,00	841 262	100,00	14 352	1,71
Autres achats et charges externes	135 781	15,87	78 414	9,32	57 367	73,16
VALEUR AJOUTEE	719 832	84,13	762 847	90,68	-43 015	-5,64
Impôts, taxes et verst assimilés	4 537	0,53	3 982	0,47	555	13,94
Charges de personnel	487 837	57,02	354 286	42,11	133 551	37,70
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	227 458	26,58	404 580	48,09	-177 121	-43,78
Reprises s/ charges et Transferts	25 248	2,95	19 275	2,29	5 973	30,99
Autres produits	29		290	0,03	-261	-89,99
Dot. amortissements et provisions	26 092	3,05	35 888	4,27	-9 796	-27,30
Autres charges	7 639	0,89	12 572	1,49	-4 933	-39,24
RESULTAT D'EXPLOITATION	219 005	25,60	375 685	44,66	-156 680	-41,71
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	219 005	25,60	375 685	44,66	-156 680	-41,71
Produits exceptionnels	1 367	0,16			1 367	
Charges exceptionnelles	398	0,05			398	
Résultat exceptionnel	969	0,11			969	
Impôts sur les bénéfices	53 909	6,30	105 192	12,50	-51 283	-48,75
RESULTAT DE L'EXERCICE	166 065	19,41	270 493	32,15	-104 428	-38,61



MICHEL CREUZOT AUDIT

SAS au capital de 316 000 euros
Siège social : 338 Rue Odette Toupense
45160 OLIVET

R.C.S. : RCS ORLEANS 087180089

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30/09/2022

MICHEL CREUZOT AUDIT

SAS au capital de 316 000 euros
Siège social : 338 Rue Odette Toupense
45160 OLIVET

R.C.S. : RCS ORLEANS 087180089

SOMMAIRE

- **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**
- **COMPTES ANNUELS AU 30/09/2022**

MICHEL CREUZOT AUDIT
SAS au capital de 316 000 euros
Siège social : 338 Rue Odette Toupense
45160 OLIVET

R.C.S. : RCS ORLEANS 087180089

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30/09/2022

A l'Assemblée Générale de la société MICHEL CREUZOT AUDIT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MICHEL CREUZOT AUDIT, relatifs à l'exercice clos le 30/09/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Fonds commercial » de l'annexe aux comptes annuels expose l'approche retenue pour la valorisation du fonds commercial, approche qui implique des estimations. Nous avons vérifié le caractère approprié de cette approche, apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, contrôlé les calculs effectués par votre société, examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la direction générale et vérifié que cette note de l'annexe aux états financiers communique une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans les documents sur la situation financière, et les comptes annuels adressés aux Associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires, relatives à la continuité d'exploitation, et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé, conformément aux normes d'exercice professionnel, permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs, et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions

économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

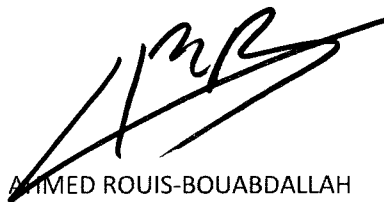
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude, est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues, et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant, fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements, ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs, pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels, au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels, et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents, de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Cyr-Sur-Loire, le 10/03/2023

ARC SOGEX,
Commissaire aux Comptes



AHMED ROUIS-BOUABDALLAH

MICHEL CREUZOT AUDIT

SAS au capital de 316 000 euros
Siège social : 338 Rue Odette Toupense
45160 OLIVET

R.C.S. : RCS ORLEANS 087180089

COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 30/09/2022

CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE**Immobilisations incorporelles**

Frais d'établissement

Frais de recherche et de développement

Concessions, brevets et droits assimilés

Fonds commercial

99 426

99 426

99 426

Autres immobilisations incorporelles

Immobilisations corporelles

Terrains

Constructions

Installations techniques, matériel et outilla

Autres immobilisations corporelles

13 823

12 324

1 499

4 701

Immob. en cours / Avances & acomptes

Immobilisations financières

Participations et créances rattachées

15

15

15

Autres titres immobilisés

Prêts

Autres immobilisations financières

TOTAL ACTIF IMMOBILISE**113 264****12 324****100 940****104 143****Stocks**

Matières premières et autres approv.

En cours de production de biens

41 212

41 212

75 070

En cours de production de services

Produits intermédiaires et finis

Marchandises

Créances

Clients et comptes rattachés

397 349

51 613

345 736

498 741

Fournisseurs débiteurs

1 068

1 068

Personnel

Etat, Impôts sur les bénéfices

45 647

45 647

Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires

7 169

7 169

1 126

Autres créances

39 412

Divers

Avances et acomptes versés sur comman

Valeurs mobilières de placement

Disponibilités

521 132

521 132

461 838

Charges constatées d'avance

3 439

3 439

6 984

TOTAL ACTIF CIRCULANT**1 017 016****51 613****965 403****1 083 170**

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Prime de remboursement des obligations

Ecart de conversion - Actif

COMPTES DE REGULARISATION

Capital social ou individuel	316 000	316 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	31 600	31 600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	179 406	188 913
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	166 065	270 493
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	693 072	807 006
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 280	6 188
<i>Personnel</i>	54 935	45 233
<i>Organismes sociaux</i>	26 666	22 101
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		80 704
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	91 765	116 837
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	3 580	2 804
Dettes fiscales et sociales	176 946	267 679
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	108 898	43 512
Produits constatés d'avance	46 147	62 928
TOTAL DETTES	373 271	380 306
Ecarts de conversion - Passif		

Désignation de la société : SAS MICHEL CREUZOT AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022, dont le total est de 1 066 342 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 166 065 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Methodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement		
- Fonds commercial	99 426	99 426
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		
Immobilisations incorporelles	99 426	99 426
- Terrains		
- Constructions sur sol propre		
- Constructions sur sol d'autrui		
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions		
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		
- Installations générales, agencements aménagements divers		
- Matériel de transport		
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 823	13 823
- Emballages récupérables et divers		
- Immobilisations corporelles en cours		
- Avances et acomptes		
Immobilisations corporelles	13 823	13 823
- Participations évaluées par mise en équivalence		
- Autres participations	15	15
- Autres titres immobilisés		
- Prêts et autres immobilisations financières		
Immobilisations financières	15	15



Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 316 000,00 euros décomposé en 31 600 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 373 271 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)		
Autres emprunts obligataires (*)		
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :		
- à 1 an au maximum à l'origine		
- à plus de 1 an à l'origine		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 280	41 280
Dettes fiscales et sociales	176 946	176 946
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes (**)	108 898	108 898
Produits constatés d'avance	46 147	46 147

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

Fournisseurs - fact. non parvenues	39 572
Dettes provis. pr congés à payer	29 743
Personnel - autres charges à payer	25 192
Charges sociales s/congés à payer	12 053
Charges sociales - charges à payer	1 288
Etat - autres charges à payer	3 128

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance

3 439

Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance

46 147



Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 050 euros

Honoraire des autres services : 0 euros